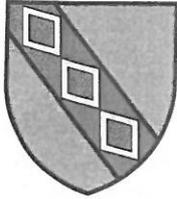


Le 16 décembre 2015



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 décembre 2015**

Le Conseil Municipal du 15 décembre 2015 a eu lieu à la Mairie à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Daniel Le Caër, maire. L'assemblée se composait de 13 membres présents :

Présents : LE CAËR Daniel, BERNARD Christiane, LAGADEC Guy, BOUDIAF Catherine, PASCO Gérard, FRABOULET Solenn, JAN Anne-Marie, LUCAS Michel, LE GALL PAYSANT Magali, LORGUILLOUX Karine, CARMES Arnaud, QUERE Jean, PERON Patrice

Absents excusés : LE ROUX Daniel donnant procuration à CARMES Arnaud, FALHER Daniel donnant procuration à LAGADEC Guy, ANDRE Denis donnant procuration à BOUDIAF Catherine, BOUJEANT Solène donnant procuration à FRABOULET Solenn, LE BARS Michel donnant procuration à QUERE Jean, LE MEHAUTE Emmanuelle

- Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- **Monsieur Jean QUERE** a été désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2015 à l'unanimité.

1. Intercommunalité : présentation du rapport d'activités 2014

Madame Solenn FRABOULET et Monsieur Gérard Pasco ne prennent pas part à la présentation.

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de la CCKB ont établi leur rapport d'activités au titre de l'année 2014. Ce dossier est présenté à chaque collectivité adhérente à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu d'activités 2014, établi par les services de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh. Le rapport est consultable en mairie.

« Première année de la nouvelle mandature, 2014 ne bénéficiait pas des meilleures auspices puisque l'environnement général qui s'impose à la CCKB comme à toutes les collectivités françaises se caractérise par un resserrement sans précédent des dotations de l'Etat, aggravé par le choix de privilégier les zones urbaines qui reçoivent, par habitant, deux fois plus de subsides que les secteurs ruraux.

En dépit de cette conjoncture négative, la CCKB a, en 2014, démontré qu'il lui était possible, d'une part, de combler les lacunes dont souffre ce territoire, d'autre part, d'apporter des réponses originales et novatrices sur des sujets qui, a priori, lui étaient défavorables.

Dans le premier cas, 2014 a vu la livraison et l'ouverture au public du centre aquatique du Blavet. La construction de cet équipement, à un coût notablement inférieur à celui constaté sur d'autres chantiers similaires, a marqué la volonté de cette intercommunalité de ne pas rester le parent pauvre des Côtes d'Armor, le sud-ouest de ce département étant, jusqu'en 2014, le seul endroit non doté d'une piscine couverte. Outre la réparation de cette omission, qui bénéficie à l'ensemble de la population, la création de ce service est particulièrement profitable au public scolaire qui, dans les circonstances antérieures, ne pouvait s'adonner à l'apprentissage de la natation dans des conditions correctes, eu égard, notamment, à l'éloignement des piscines extérieures à la CCKB.

Dans le second cas, 2014 a marqué la concrétisation de la réflexion entamée en 2013 sur les Temps d'Activité Périscolaire (TAP). De prime abord, l'obligation de mettre en place ces ateliers était une gageure pour une collectivité qui, à l'inverse des agglomérations, ne compte pas dans son personnel les animateurs aptes à assumer ces nouvelles tâches. Dans la réalité, ce handicap a été transformé en atout : l'appel à une quarantaine d'intervenants, associatifs, ou individuels, a permis de proposer un panel d'activités cité, désormais, en exemple de réussite, tant en termes de richesse de contenu que de modèle de mutualisation entre communes et intercommunalité. Il a également permis de ne pas mettre en difficultés les structures associatives impactées par les nouveaux rythmes scolaires en intégrant leurs animateurs dans le processus des TAP.

Sur le plan financier, l'exercice 2014 s'est conclu par un excédent agrégé de près d'1,3 millions d'euros, très nettement inférieur à celui de 2012 et 2013, ce qui est logique compte tenu du fait que c'est durant cette période que la piscine a été construite et, dans une large mesure, financée. Compétence qui occupe le plus de personnel et représente, en moyenne, les dépenses les plus importantes, la gestion des déchets ménagers a poursuivi ses efforts de modernisation (nouveau camion grue à compaction, lancement du marché de renouvellement du camion de collecte de sacs jaunes, modification de l'exploitation 4

des déchèteries, mise en place de filières supplémentaires de tri...) et de prévention de la production des déchets. Son bilan financier 2014 est particulièrement encourageant puisque son poids sur le budget général diminue de près d'un quart.

L'habitat est un secteur qui a, longtemps, bénéficié d'une attention soutenue de la part de la CCKB et de ses partenaires, notamment l'Etat via l'ANAH. Il aurait dû en être de même à partir de 2014 avec la signature d'un nouveau programme d'intérêt général, associant également la communauté de communes de Callac-Argoat et courant sur la période 2014-2017.

Les désengagements successifs de l'Etat ont, cependant, dès le départ, peu à peu vidé cette opération de sa substance et il est à craindre que les objectifs affichés resteront théoriques.

Le développement économique peine, lui aussi, à décoller en dépit des investissements lourds qui lui ont été consacrés, des campagnes de communication menées et des aides particulières allouées, qui se sont monté à plus de 100 000 € en 2014. Des événements positifs ont cependant marqué cette année avec la vente de la station-service de Lomeven et le développement de plusieurs projets industriels (AERONET à Plouguernevel, Armatures et Préfabrication de l'Ouest à Rostrenen, Approbois et HD services à Rostrenen...). L'installation de 5 jeunes agriculteurs a, par ailleurs, été soutenue.

La gestion de l'assainissement non collectif demeure équilibrée mais son étude montre bien les difficultés du secteur du bâtiment, les contrôles sur les installations neuves en 2014 ne représentant plus que la moitié du chiffre atteint en 2007.

La tendance est inverse pour le Transport Rural à la Demande qui connaît une fréquentation croissante avec, en corollaire, une hausse sensible (+35%) du coût du service qui ne peut qu'interpeller sur les moyens de parvenir à le maîtriser.

2014 aura été la dernière année d'exploitation directe de l'abattoir de Rostrenen par la CCKB, la procédure d'affermage, conduite tout au long de l'année ayant abouti au choix de la SCIC « abattoir de Rostrenen » comme futur exploitant, à compter de 2015.

L'intervention de la CCKB dans ce qui touche à l'environnement est constituée de l'agrégation d'actions d'envergure inégale qui gagneraient probablement à davantage de cohérence et de lisibilité. La préparation du contrat pluriannuel relatif au Blavet Costarmoricain devrait le permettre. En dehors de l'administration du dispositif TAP qui a largement mobilisé la coordonnatrice – enfance-jeunesse –, la CCKB a maintenu son haut niveau d'implication sur ce domaine de compétence. C'est ainsi qu'en 2014 un nouveau contrat – enfance-jeunesse triennal a été signé avec la CAF ; il garantit, en particulier, un apport annuel de cet organisme compris entre 135 000 € et 140 000 €. Le multi-accueil a accueilli 78 enfants et l'activité des deux centres de loisirs représente près de 8000 journées-enfants ce qui montre bien le degré d'attente de la population vis-à-vis de ces services.

Sur le secteur touristique, une première évolution organisationnelle de l'ingénierie a été constatée avec satisfaction en 2014 au niveau des offices de tourisme. Elle devra impérativement s'amplifier et affecter le Pays Touristique. L'année 2014 a vu aussi se mettre en place les actions et les animations accompagnant l'assec de Guerlédan en 2015.

On notera, enfin, que le schéma de déploiement du Très Haut Débit a connu, en 2014, sa première réalisation concrète avec la montée en débit sur Sainte-Tréphine.

Les résultats de la gestion 2014

L'examen des mouvements financiers réels (hors opérations d'ordre de section à section) constatés sur le budget général au cours de l'exercice 2014 fait apparaître, par rapport à l'année précédente, une évolution de même nature des dépenses (+11,2%) et des recettes (+8,2%).

Cette dernière évolution est essentiellement liée à une progression spectaculaire de l'enveloppe – subventions et participations (+134%) qui fait suite à une non moins spectaculaire chute en 2013 (-65%). Cette progression en dents de scie est liée au caractère conjoncturel de cette ressource, calée pour partie sur les investissements en cours. C'est ainsi que l'envolée de 2014 est explicable par la perception d'une proportion importante des subventions espérées sur la piscine et sur la récupération des dernières subventions régionales sur les autres centres de loisirs.

En confirmation, de ce transfert de charges les dotations de l'Etat tombent sous la barre des 2 millions d'euros (- 140 000 € par rapport à 2013) et poursuivent le mouvement descendant qui va s'accélérer à partir de 2015, sauf si le calcul des dotations futures prenait en compte la spécificité des territoires ruraux.

Le personnel

La Communauté de Communes a fait le choix d'appuyer, autant que faire se peut, ses interventions sur le tissu associatif.

Elle finance, ainsi, plus de 20 emplois associatifs, soit près du double du nombre de ses agents affectés à l'animation ou à l'administration.

Les créations de postes à l'intérieur de la structure communautaire sont toujours liées à la création de nouvelles actions, au transfert de compétences jusqu'alors assumées par les communes ou à la modification du mode de gestion de certains services.

Ces choix trouvent leur traduction dans le fait que, dans la grande majorité des cas, les créations de postes sont contrebalancées par des recettes nouvelles ou des atténuations de dépenses qui, parfois, équivalent à la totalité du coût du poste.

Le personnel

La Communauté de Communes a fait le choix d'appuyer, autant que faire se peut, ses interventions sur le tissu associatif.

Elle finance, ainsi, plus de 20 emplois associatifs, soit près du double du nombre de ses agents affectés à l'animation ou à l'administration.

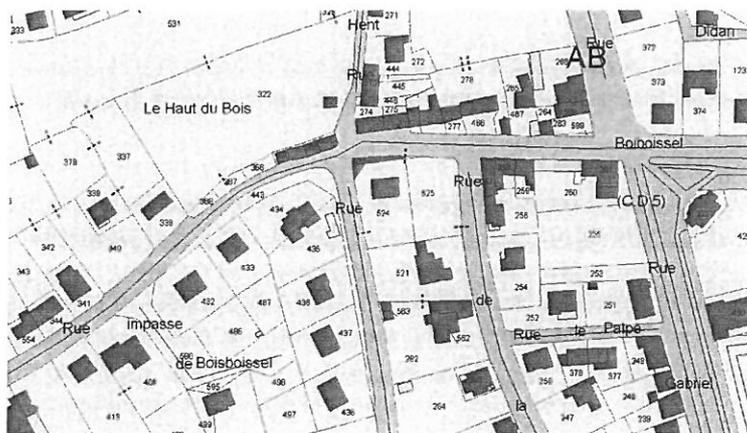
Les créations de postes à l'intérieur de la structure communautaire sont toujours liées à la création de nouvelles actions, au transfert de compétences jusqu'alors assumées par les communes ou à la modification du mode de gestion de certains services.

Ces choix trouvent leur traduction dans le fait que, dans la grande majorité des cas, les créations de postes sont contrebalancées par des recettes nouvelles ou des atténuations de dépenses qui, parfois, équivalent à la totalité du coût du poste. »

2. Affaire foncière : régularisation foncière rue Charles Le Goffic

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier émanant de Monsieur François LOZAC'H sollicitant la régularisation foncière du terrain AB 523 sis à l'angle de la rue Charles Le Goffic et de la rue de Boisboissel lui appartenant mais qui a été intégré dans l'emprise du domaine public communal. Il propose de le céder à titre gratuit.

En effet, le carrefour rue Charles Le Goffic / Rue de Boisboissel, a fait l'objet, dans les années 1985-1990, d'un élargissement afin d'améliorer la visibilité insuffisante à cet endroit. Il avait été convenu entre la commune et M. François LOZACH que les intéressés cédaient la parcelle AB 523, et qu'en contrepartie la commune réalisait un élargissement du carrefour. Cette affaire n'a jamais été régularisée par acte administratif ou notarié.



Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de régulariser ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de régulariser l'opération mentionnée ci-dessus, à savoir l'acquisition de la parcelle AB 523 d'une surface de 78 m² sans contrepartie financière, la commune ayant réalisé les travaux d'élargissement de l'intersection et les propriétaires ayant donné leur accord dans leur courrier du 9 septembre 2015,
- Précise que la valeur vénale de la parcelle AB 523 d'une contenance de 78 m² est estimée à 2 € le m² soit 156 € la valeur de la parcelle,
- Précise que cette régularisation se fera par acte en la forme administrative, les frais seront à la charge de la commune

- Sollicite les services du Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour la rédaction de l'acte
- Désigne Monsieur Guy Lagadec, Maire Adjoint chargé de représenter la commune lors de la signature de l'acte
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour authentifier l'acte
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3. Budget communal : décision modificative n°1 – travaux en régie

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'adopter la décision modificative n°1 du budget communal.

désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
 FONCTIONNEMENT 				
D-023 : virement à la section d'investissement		3 000.00 €		
Total D-023 virement à la section d'investissement		3 000.00 €		
R-722 : immobilisations corporelles				3 000.00 €
Total R-042 : opération d'ordre de transfert entre section				3 000.00 €
Total Fonctionnement		3 000.00 €		3 000.00 €
 INVESTISSEMENT 				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement				3 000.00 €
Total R-021 Virement de la section de fonctionnement				3 000.00 €
D-2313 constructions		3 000.00 €		
Total D040 : opération d'ordre de transfert entre section		3 000.00 €		
Total investissement		3 000.00 €		3 000.00 €
Total général		6 000.00 €		6 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la Décision modificative n° 1 du budget communal telle que proposée ci-dessus.

4. Questions diverses

➤ 4.1 Acquisition d'un véhicule Renault Master

Monsieur Le maire informe l'assemblée de la décision d'attribuer le marché pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion à l'entreprise SARL Auto Breizh Pelem après avis de la commission réunie le 4 décembre 2015.

Il rappelle que 2 concessionnaires ont été consultés, un concessionnaire a fait 2 propositions.

La commission voirie a émis un avis favorable pour l'achat d'un Renault Master 2 phase 3 d'occasion pour un montant de 11 988 € TTC.

➤ **4.2 Imposition**

Monsieur Jean Quéré donne une information sur la suppression de la demi-part pour les veuves ou veufs décidée à la fin de l'année 2008 dans le cadre du projet de loi de finances pour 2009 qui a eu des conséquences :

- d'abord sur l'impôt sur le revenu : au fil des années, cet avantage a été graduellement restreint pour les contribuables qui ont élevé un enfant seul(e) pendant moins de cinq ans. Plafonnée à 855 euros en 2010 (revenu 2009), la réduction d'impôt a été limitée à 120 euros en 2013, et a totalement disparu en 2014.
- ensuite sur le seuil de revenus à partir duquel les contribuables de plus de soixante ans, pour ce qui concerne la taxe d'habitation, ou de plus de soixante-quinze ans, pour ce qui est de la taxe foncière, peuvent bénéficier soit d'une réduction, soit d'une exonération de ces impôts locaux.

Une loi modificative est en cours de discussion au Sénat pour maintenir l'exonération de la taxe d'habitation et de la taxe foncière des retraités auparavant exonérés, mesure qui s'appliquera pour 2015 et 2016. Sont concernés par cette neutralisation :

- Les personnes qui ont reçu un avis d'imposition à la taxe d'habitation en 2015 alors qu'au titre du logement qu'elles occupent, elles en étaient exonérées en 2014 ;
- Les personnes de plus de 75 ans qui ont reçu un avis d'imposition à la taxe foncière en 2015 alors qu'au titre du logement dont elles sont propriétaires, elles en étaient exonérées en 2014.

En pratique : ceux ayant déjà payé ces deux impôts seront automatiquement remboursés en 2016. Ceux n'ayant pas encore payé, ne doivent pas tenir compte des avis reçus. Un dégrèvement automatique régularisera leur situation.

➤ **4.3 Vœux du Maire**

Ils auront lieu le vendredi 8 janvier 2016 à la salle Ty Ar Pelem.

➤ **4.4 Marché de Noël**

Madame Karine Lorguilloux fait part à l'assemblée que les commerçants félicitent les employés communaux pour le travail effectué dans le cadre du marché de Noël.

La séance est levée à 21 H 00

Le secrétaire de séance,
Jean QUERE



Le Maire,
Daniel LE CAËR

